



Séparation concubinage enfants

Par **Dadou57**, le **06/06/2018** à **01:17**

Bonjour,rrnrJe voudrai me séparer de mon compagnon, nous sommes en concubinage. Nous avons 3 enfants de 12 ans, 10 ans et 3 ans.rrnrJe ne supporte plus ses insultes ses mensonges et ses manipulations d'autant plus qu'il fait cela devant les enfants. Ses colères sont de plus en plus violentes et il s'en prend à mes affaires (papiers officiels), me vole ou cache des objets dont j'ai besoin (clés, recharges téléphone, ...) si je ne l'écoute pas, il va dire aux enfants que je l'ai insulté, il hurle," ne me tape pas "quand ils sont à l'étage et se jette au sol, il dit aux enfants qu'il ne comprend pas la haine que j'ai envers lui car il m'aime. Il m'insulte si je pars au travail trop "préparée", il s'en prends aux chats, s'occupe des enfants quand bon lui semble. Donc je les dépose chez ma maman et là, il me dit que je n'ai pas le droit de lui prendre ses enfants. Je dois partir pour le bien de tous.rrnrJ'aimerais savoir qu'elle est la meilleure façon de procéder vu que nous avons 1 maison en commun ? Comment faire pour ne pas que la situation se retourne contre moi si je pars ?nrIl ne veut pas entendre parler de vente ni de séparation d'ailleurs car "j'ai tout inventé" et il portera plainte.rnEt selon lui je n'aurai pas mes enfants. Il les gâte et les achètent car il sent le vent tourner mais malgré toutes ses manipulations les enfants ne sont pas dupes.rrnrMerci de m'avoir lue, merci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2018** à **07:09**

Bonjour,rrnrEn cas de séparation, qu'en pensent vos enfants ? que souhaitent vos enfants ?rnAvez-vous songé, avant toute chose, à faire appel à un médiateur familial ? Si la médiation échoue, il conviendra alors de voir un avocat, ce sera prudent.

Par **Dadou57**, le **06/06/2018 à 08:45**

Bonjour
Mes enfants veulent juste que ça s'arrete .ils sont à bout .
Un jour leur père leur donne tout ,le lendemain ils sont punis de tout et il ne les garde plus ...
Pour le médiateur je lui en ai déjà parlé mais il ne veut pas y aller vu que pour lui Il n'y a aucun problème .
Je lui ai dit de partir 1 semaine chez un proche pour prendre du recul parce que si moi je le fais il veut porter plainte pour abandon de domicile et vole d'enfants....
Je ne suis libre qu'au travail et quand il travaille aussi, si il est à la maison il m'envoie des sms pour me dire que "oops le chat à volé " , "j'ai rendu la console à mon fils(si je lui ai confisqué), tu ne peux pas le punir constamment c un enfant!
Il dit au dernier "ta maman est méchante "...
Bref même chez le médiateur il n'irait vu que quand je lui répète ce qu'il dit il me dit que je mens donc les choses n'avancent pas .
Mon seul recours est la fuite .mais dans les règles, il jubilerait de trouver une faille et de me le faire payer ...

Par **Tisuisse**, le **06/06/2018 à 09:05**

Dans ce cas, prendre un avocat, sans le lui dire, et faire une requête directe auprès du JAF pour obtenir :
1 - la garde exclusive des enfants et un droit de visite et d'hébergement pour le papa (1 we sur 2 et la moitié des vacances scolaires),
2 - le droit de conserver le logement familial pour y garder vos enfants ou d'avoir un logement séparé avec vos enfants,
3 - une pension alimentaire que le papa devra payer pour ses 3 enfants.
En ce qui concerne cette maison, êtes-vous aussi propriétaire ? Si oui, le fait de partir de cette maison avec accord du JAF, avec vos enfants, demandez que le JAF fixe une indemnité mensuelle d'occupation par le papa, indemnité correspondant à la moitié d'un loyer et qu'il fixe aussi les règles de paiement des factures relatives à cette maison (impôts locaux, eau, gaz, EDF, entretien du gros oeuvres, etc.).
Vous voyez, vous avez du boulot avec votre avocat.